

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 386-2025 et 387-2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, greffière et assistante-trésorière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2026, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 386-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les droits acquis;*
- *Règlement numéro 387-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 afin de modifier les délimitations entre la zone Re-141 et Re-144 ainsi que de modifier les normes d'usages autorisés dans la zone Re-139;*

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe@cookshire-eaton.ca ou 819 560-8585 poste 2303).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 21 avril 2026.

Françoise Ruel
Directrice générale adjointe,
greffière et assistante-trésorière